

Direction générale des services

Arrêté	Conjoint		

DGA Aménagement du territoire Pôle des Routes et des Mobilités Agence Petite Camarque 90 impasse des Roussels 34400 lunel viel Téléphone : 04.67.67 83 10

Affaire suivie par ASSENAT Cyril Références CIR-2022-194

Objet: DGA AT - restriction de circulation - RD 105 - Valergues

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Le maire de la commune de Valergues,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8 eme partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel;

Vu le règlement de voirie départemental;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation de signature;

Vu la demande de l'entreprise GINGER CEBTP en date du 18/07/2022, qui va effectuer des travaux de Carottages pour analyse HAP Amiantes pour le compte de CD 34 ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Arrêtent

La circulation de tous les véhicules sur la RD 105 du PR 2+810 au PR 2+1100 sur la commune de Valergues, du 01/08/2022 au 05/08/2022 de 6h00 à 18h00, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes:

Route barrée avec déviation: sens 2 uniquement, par l'avenue du Mas de Baron.

Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise GINGER CEBTP, représentée par Monsieur ABDALLAH Faidati- 12 rue des freres lumiere 34 830 Jacou. (Contact astreinte 24/24, 7J/7J ABDALLAH Faidati, 06 98 13 53 28) sous le contrôle de l'agence technique départementale Petite Camargue.

Article 3:

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Petite Camargue Monsieur le Maire de la commune de Valergues sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Valergues, le 19/07/2022

Le Maire de Valergues
Pour le Maire
par délégation
Le Maire - Adjoint
Gérard LIGORA

Pour le Président du conseil départemental Et par délégation le Directeur de l'agence technique départementale Petite Camargue

Sébastien Bossé

Diffusion Monsieur le Maire de Valergues EDSR 34, Hérault Transports, CODIS 34,